

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 40
Pouvoirs : 5
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20/11/2020

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

OBJET : FINANCES – Remise de 3 mois de la redevance d'occupation de l'annexe de la maison éclusière à Parcieux pour baisse d'activité due à la pandémie de la Covid-19

Vu la sous-convention d'occupation temporaire d'une partie des annexes de la maison éclusière située sur le site de Port Bernalin à Parcieux signée conjointement par la CCDSV et par la société SAJAY EURL représentée par M. Stéphan Poëlmans et notamment l'article 12 Redevance,

Vu l'avenant n° 1 de la sous convention temporaire d'une partie des annexes de la maison éclusière,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président chargé des finances, des ressources humaines et de la mutualisation informe le Conseil que M. Poëlmans utilise, contre une redevance, les annexes de la maison éclusière à Parcieux pour y entreposer le matériel et l'outillage nécessaires à l'entretien de son camping mitoyen.

Pendant la période de confinement au printemps due à la pandémie de la Covid 19, l'activité du camping a été considérablement réduite. Aussi pour aider l'entreprise SAJAY EURL, dont M. Poëlmans est le gérant, à passer ce cap difficile, il est proposé au Conseil de remettre 3 mois de redevance d'occupation temporaire. Le montant mensuel de cette redevance est de 80€, soit une remise de 240€, correspondant au mois d'avril, mai et juin 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 44 voix Pour et 1 abstention (Bernard REY) :

- **D'ACCORDER** une remise de 3 mois de redevance d'occupation temporaire d'une partie des annexes de la maison éclusière située sur le site de Port Bernalin à Parcieux, pour un montant global de 240€ correspondant aux mois d'avril, mai et juin 2020 ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits en dépense, budget principal 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : : 001-200042497-20201126-2020C135-FI

Affichage le :

- 2 DEC. 2020 A Trévoux, le 26/11/2020

- 2 DEC. 2020

Le Président,
Marc PECHOUX

